

1664.			Vol. I. Folio.
MARS.	5	Différends entre le gouverneur et l'évêque de Pétrée au sujet de la nomination d'un substitut du procureur-général. <i>a</i>	27 R.
"	12	Requête de Théandre Chartier, écuyer, Sieur de Lotbinière, pour être admis à la charge de substitut de procureur-général. <i>b</i>	27 V.
"	13	Requisitoire du substitut du procureur général contre des français qui ont traité des boissons enivrantes, et ordre de procéder à l'audition des témoins	28 R.
"	13	Ordre que les pères jésuites et un certain nombre d'habitants et de chefs des tribus sauvages, s'assemblent pour prendre leur avis sur une accusation de viol portée contre un sauvage	28 R.
"	18	Ordre de faire l'ouverture du coffre contenant les papiers du Sieur Dumesnil. <i>c</i>	28 V.
"	18	Ordre de mettre l'inventaire des biens du Sieur Dumesnil entre les mains du Sieur Filion.....	29 R.
"	26	Correction par le gouverneur d'un mot dans son ordonnance du 13 février dernier, relativement au Sieur D'Autenil qu'il rétablit dans l'exercice de sa charge.....	29 V.
"	26	Ordre de payer à Elie DuSeau, six vingts livres pour travail au vaisseau du roi, <i>le Brigandin</i>	29 V.
"	26	Sentence déboutant Bertrand Chesnaye La Garrenne de sa demande de remise de 10 p. 100 sur ce qu'il a apporté de France pour sa consommation, en qualité d'habitant.....	30 R.
"	26	Ordre au sujet des pelleteries apportées de Montréal et autres lieux, lesquelles devront être déclarées aux commis aux dits lieux.	30 R.
"	26	Ordre relativement aux factures et papiers des marchandises venues de France, lesquels devront être remis au greffe.....	30 V.

a. L'évêque ne voulait pas consentir à donner son concours à la nomination d'un substitut disant qu'il n'empêchait point "mon dit sieur le gouverneur de faire ce qu'il advisera bon être de sa propre autorité par lui prétendue."

b. Deux jours auparavant, le gouverneur, en présence du Conseil et d'une vingtaine d'habitants pour ce convoqués avait nommé le Sieur Chartier substitut; l'évêque mandé se rend et "proteste de nullité de tout ce que l'acte de la dite assemblée contient, comme étant au préjudice de l'intérêt du roi." La requête tendait à faire confirmer M. Chartier dans sa charge par le Conseil, ce qui fut fait.

M. Théandre Chartier est le chef de la famille de Lotbinière en Canada. "Allié aux Chateaubriand, aux LaRocheffoucault, aux Polignac, aux Montfort, aux Vaudreuil, aux des Meloises, aux Soulanges, aux Duchesnay, etc., cette famille représentée aujourd'hui par les familles Harwood et Joly est des plus anciennes et des plus illustres." (Les grandes familles françaises du Canada, p. 294.)

c. En vertu de l'ordre du 20 septembre précédent, le conseiller de Villera y et le procureur général Bourdon, accompagnés de deux sergents, d'un serrurier, et de dix soldats du fort, étaient allés, le soir même du 20 septembre, vers 8 heures, saisir les papiers du Sieur Dumesnil. (Voir dans Parkman, *Old Regime*, p. 409 et 411, la lettre de Gaudais à Colbert et le mémoire de Dumesnil sur cette affaire.